



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 28 MAI 2018 A 20H30**

**Membres en exercice : 13**

**Présents : 10    Votants : 10 (Pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)    Absents excusés : 03**

Date de la convocation et de l'affichage : 22 Mai 2018

**LE LUNDI 28 MAI 2018**, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOUE Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

**Sont absents et excusés** : DUPONT Cécile, LAFORGE Fabienne et DURRANT Arnaud.

**Jean-Luc SAUNIER est élu Secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.*

**L'ordre du jour est le suivant :**

- ▶ Approbation du compte-rendu de séance du 23 avril 2018
- ▶ Agrandissement du restaurant scolaire :
  - Résultat de l'appel d'offres : choix des entreprises
  - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- ▶ Bâtiments communaux
- ▶ Aménagement de la RD 116
- ▶ Demande d'occupation du domaine public
- ▶ SOLURIS : contrat d'accompagnement à la protection des données Personnelles
- ▶ Travaux en cours
- ▶ Questions diverses

.....

**▶ Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 23 Avril 2018.**

**▶ Agrandissement du restaurant scolaire**

- **Résultat de l'appel d'offres : Choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le dépôt des offres a été clôturé le 4 Mai 2018 à 16h30. Après l'ouverture des plis et la vérification de la validité des offres par l'Architecte Monsieur FRAIRE, Madame le Maire donne lecture du rapport des analyses.

.../...

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 :	Gros œuvre Les Bâtisseurs Charentais :	118.496,82 E TTC
Lot n° 2 :	Couverture zinc ALCZ :	19.541,00 E TTC
Lot n° 3 :	Menuiseries extérieures aluminium Lafargue :	26.565,72 E TTC
Lot n° 4 :	Charpentes, menuiseries bois Sarl Robin :	35.611,99 E TTC
Lot n° 5 :	Plafonds, doublages, cloisons, isolations AMPI :	42.171,12 E TTC
Lot n°6 :	Enduits Ets Goeffriaud :	18.618,00 E TTC
Lot n°7 :	Etanchéité terrasse Châtel Etanchéité :	8.039,71 E TTC
Lot n°8 :	Carrelage, faïence Ets Renou Guimard :	48.046,56 E TTC
Lot n°9 :	Peinture Régie inter-quartier :	3.269,00 E TTC
Lot n° 10 :	Electricité Synertec :	35.360,40 E TTC
Lot n°11 :	Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation CSA :	52.947,52 E TTC
Lot n°12 :	VRD – Clôtures Rineau TP :	50.136,46 E TTC
Lot n° 13 :	Equipement cuisine ERCO :	53.731,26 E TTC

Aucune offre n'ayant été remise pour le lot n° 14, il convient de relancer une négociation pour le lot « métallerie ».

#### - **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de subvention d'Etat (DETR) a été accepté l'année dernière.

Pour demander la subvention auprès du Département, le Conseil Municipal doit fournir les devis des entreprises retenues.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

#### ► **Bâtiments communaux**

##### - **Toiture garages :**

Madame le Maire rappelle que la rénovation de la toiture des garages « chemin des Roches » a été budgétisé. Monsieur Gérard RENOUE, Maire-Adjoint, est chargé de demander les devis nécessaires.

Le Conseil Municipal souhaite que ce bâtiment serve aux différentes associations communales pour stocker leur matériel.

##### - **Logement communal :**

Le logement communal situé « 4 rue Délidon » est vide. Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable pour signer une convention avec l'Association Solidarité Migrants. L'Association se charge de meubler le logement et de payer les charges des fluides. Avant toute décision définitive, il convient de communiquer avec la population sur ce sujet délicat.

#### ► **Aménagement de la RD 116**

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, explique que certains riverains ou habitants de FORGES ont émis des réserves sur le positionnement des alternats. Une réunion va être organisée avec les services du Département.

#### ► **Demande d'occupation du domaine public**

A la suite de la demande du boulanger du THOU, Monsieur GAUDIN, pour installer un distributeur automatique de baguettes de pain, le Conseil Municipal délibère favorablement sur l'occupation privative du domaine public. Le Montant de la redevance est fixé à 1 Euro par an. Les frais d'installation/désinstallation seront à la charge de Monsieur GAUDIN ainsi que les frais d'électricité (prise, branchement, consommation...).

### ► **SOLURIS : contrat d'accompagnement à la protection des données Personnelles**

Madame le Maire rappelle que le règlement européen sur la protection des données personnelles reprend et étend les principes existant en France avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), afin que les données à caractère personnel des citoyens européens soient protégées et ne puissent pas être utilisées sans leur consentement.

Le Comité Syndical, le 22 Mars 2018, a décidé que SOLURIS lance en 2018 un service d'accompagnement mutualisé des Collectivités au R.G.P.D. Dans ce cadre, SOLURIS propose à ses Adhérents d'être leur délégué à la protection des données.

Le coût de cet accompagnement est intégré dans la cotisation annuelle. Aucun coût supplémentaire n'est à prévoir pour cette action collective.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec SOLURIS.

### ► **Travaux en cours**

#### - **Aménagement foncier :**

Madame le Maire rappelle l'opération d'aménagement foncier dans le cadre du contournement de PUYDROUARD, sur les Commune de FORGES, AIGREFEUILLE D'AUNIS et LE THOU.

Des travaux connexes (chemins, plantations de haie...) doivent être réalisés lors de cette opération. Ils sont financés par le Département sous forme de subvention au « maître d'ouvrage ».

Le Conseil Municipal accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

#### - **Devis voirie communale :**

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint explique qu'il est toujours en attente des devis de voirie de la part du Syndicat Départemental.

### ► **Questions diverses**

#### • **Syndicat d'Assainissement d'AIGREFEUILLE D'AUNIS**

Monsieur TERRIEN Philippe, Président du Syndicat d'Assainissement d'AIGREFEUILLE D'AUNIS informe l'Assemblée que leur secrétariat est confié à Madame RENOU Eliette.

#### • **Décisions budgétaires : ligne de trésorerie**

Madame le Maire explique que des dépenses importantes ont été réglées depuis le début de l'Année (travaux de voirie, honoraires de l'Architecte). Dans l'attente d'effectuer le prêt pour l'agrandissement du restaurant scolaire, il convient de contracter une ligne de trésorerie. Trois banques ont été sollicitées : Le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Deux banques nous ont répondu positivement : Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Après l'étude des deux offres, le Conseil Municipal choisit de réaliser une ligne de trésorerie de 50.000,- Euros avec la Caisse d'Épargne.

#### • **Tarifs du restaurant scolaire :**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de retirer « la période d'application » des tarifs des repas servis au restaurant scolaire et de laisser la phrase « A compter du ... ».

La séance est levée à 23H00.